



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

école nationale de santé publique

Question au Gouvernement n° 612

Texte de la question

AVENIR DE L'ÉCOLE NATIONALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE RENNES

M. le président. La parole est à M. Philippe Rouault, pour le groupe UMP.

M. Philippe Rouault. Monsieur le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées, certaines informations laissent entendre que, dans le cadre du projet de loi relatif à la politique de santé publique, l'Ecole nationale de la santé publique basée à Rennes serait appelée à disparaître, au profit de la création d'une école de hautes études en santé publique. Celle-ci résulterait alors d'une fusion de l'ENSP et de l'Institut universitaire francilien de formation et de recherche en santé publique.

Une telle hypothèse suscite inquiétude et émotion, tant à Rennes que dans l'ensemble de la Bretagne. L'ENSP est en effet emblématique d'une décentralisation réussie, puisqu'elle fait partie des grandes écoles qui ont été délocalisées dans un souci d'aménagement du territoire.

Certes, je suis convaincu par votre volonté de définir une politique nationale de santé publique ambitieuse, rigoureuse et visible afin de protéger et de promouvoir l'état de santé de l'ensemble de la population et je ne doute pas que votre politique de formation et de recherche s'inscrit dans une telle perspective. Néanmoins, vous serait-il possible, monsieur le ministre, de nous rassurer quant au devenir de l'Ecole nationale de la santé publique et de nous préciser vos intentions en ce qui concerne le futur dispositif que pourrait représenter l'Ecole des hautes études en santé publique ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.

M. Jean-François Mattei, ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées. Monsieur le député, je suis en mesure de vous rassurer totalement. (« Ah ! » *sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Non seulement le Gouvernement n'a pas l'intention de supprimer l'Ecole nationale de santé publique de Rennes, mais il veut, au contraire, la renforcer et lui donner les capacités diplômantes qui lui font aujourd'hui défaut.

M. Maxime Gremetz. Bravo !

M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées. Alors que nos besoins en termes de santé publique se sont accrus ces dernières années, qu'il s'agisse de la prévention, de la sécurité sanitaire, de la gestion du risque, ou enfin de la lutte contre les épidémies, notre pays n'a pas une capacité de formation suffisante pour répondre à ces exigences. Il nous faut mettre sur pied un centre équivalent à celui de Harvard aux Etats-Unis ou de la London School en Grande-Bretagne. Or c'est justement autour de l'Ecole nationale de santé publique que nous voulons créer, avec Luc Ferry, un réseau de formation en santé publique. Je puis donc

vous l'assurer, l'ENSP de Rennes n'est menacée ni dans sa localisation ni dans sa vocation pédagogique à former des administrateurs et des gestionnaires d'établissement, des inspecteurs et des spécialistes en santé environnementale. Elle a au contraire tout à gagner à mener cette réforme avec nous. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [M. Philippe Rouault](#)

Circonscription : Ile-et-Vilaine (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 612

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 14 mai 2003